



DÉCEMBRE 2020

MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
TENUE LE 1 DÉCEMBRE 2020 À 19H00
À HUIS CLOS

Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement à huis clos, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci; formant quorum.

Est également présent, Olivier Goyet, directeur général et greffier par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2020
- 1.3 Correspondance
- 1.4 Comités (rapports)
- 1.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Charlemagne
- 1.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
- 1.7 Prolongation mandat - service de la direction générale/greffe par intérim
- 1.8 Contrôle animalier: octroi de contrat
- 1.9 Changement d'administrateur principal
- 1.10 Collecte des matières résiduelles: Annulation d'une collecte de RDD

2. TRÉSORERIE/FINANCES

- 2.1 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement
- 2.2 Mise à jour de l'infrastructure technologique et parc informatique
- 2.3 Changement de représentant d'office auprès de Revenu Québec
- 2.4 PG Solutions inc. – octroi du contrat (entretien)
- 2.5 Migration vers la suite financière de PG solutions Inc. – SFM
- 2.6 Emprunt temporaire sous forme de marge de crédit-financement des dépenses d'administration courantes
- 2.7 Avis de motion : règlement de taxation année 2021
- 2.8 Dépôt et présentation du projet de règlement de taxation année 2021
- 2.9 Avis de motion : règlement de tarification année 2021
- 2.10 Dépôt et présentation du projet de règlement de tarification année 2021

3. URBANISME

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Avis de motion : amendement au règlement de circulation
- 4.2 Dépôt et présentation du projet de règlement amendant le règlement de circulation
- 4.3 Embauche de Monsieur Matthew Chatterton au poste d'opérateur/chauffeur/journalier (horaire rotatif) au service des travaux publics
- 4.4 Octroi de contrat : Service d'analyse, d'échantillonnage et de gestion relativement à la qualité de l'eau potable et l'eau de baignade - année 2021
- 4.5 Octroi de mandat : Traceur de lignes

5. LOISIRS/COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE

- 5.1 Octroi de mandat : gestionnaire de projets (projet agrandissement de la bibliothèque)
- 5.2 Octroi de contrat : achat de chaises de banquet pour le Centre communautaire René-Després
- 5.3 Octroi de contrat pour l'achat d'un parcours d'entraînement pour adultes et aînés
- 5.4 Bonification du projet Charlemagne hivernal

6. VARIA

- 6.1 Formation d'un comité de sélection - poste de contremaitre
- 6.2 Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne nord (TPÉCN) sur le projet de plan stratégique de développement du transport collectif de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-207

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Claudia D'Asti
 Appuyé par : Sylvain Crevier
 Et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert.

ADOPTÉ

1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-208

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2020

Attendu que les membres du Conseil de ville renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2020;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Josée Paquette
 Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé
 Et résolu,

QUE le Conseil de ville approuve les procès-verbaux ci-dessus mentionnés, tels que rédigés.

ADOPTÉ

1.3 Correspondance du mois

Le greffier par intérim mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 novembre 2020 a été acheminée aux membres du Conseil.

1.4 Comités (rapports)

- Rapport du comité des loisirs
- Rapport du comité des travaux publics
- Rapport du comité des finances
- Rapport du comité de l'urbanisme

1.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-209

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Charlemagne

Attendu que l'article 319 de la loi sur les cités et villes prévoit que le conseil de ville établit avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est:

Proposé par : Claudia D'Asti
 Appuyé par : Joe Falci
 Et résolu,

Que le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil de ville soit adopté comme suit :

Lieu :	Salle du Conseil municipal située au 84, rue du Sacré-Cœur	
Heure :	19h00	
Dates :	19 janvier 2021	6 juillet 2021
	2 février 2021	3 août 2021
	2 mars 2021	7 septembre 2021
	6 avril 2021	5 octobre 2021
	4 mai 2021	2 novembre 2021
	1 juin 2021	7 décembre 2021

ADOPTÉ

1.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-210

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

Considérant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;



DÉCEMBRE 2020

Considérant que les membres du Conseil municipal:

Monsieur Normand Grenier	Maire
Monsieur Serge Desjardins	conseiller, district numéro 1
Madame Pauline Lavoie-Dubé	conseillère, district numéro 2
Monsieur Sylvain Crevier	conseiller, district numéro 3
Madame Josée Paquette	conseillère, district numéro 4
Madame Claudia D'Asti	conseillère, district numéro 5
Monsieur Joe Falci	conseiller, district numéro 6

ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé

Et résolu,

Que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal de la Ville de Charlemagne soient déposées au bureau du greffier.

ADOPTÉ

1.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-211

Prolongation mandat - service de la direction générale/greffe par intérim

Attendu que le mandat du directeur général et greffier par intérim se termine le 18 décembre 2020;

Attendu que les enjeux actuels relatif à la coordination des actions entre le conseil municipal et l'équipe interne;

Attendu que la satisfaction du conseil municipal en regard des services rendus;

Attendu que l'entente prévoyait à la clause 4 que la ville de Charlemagne pouvait prolonger le contrat selon ses besoins;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Que le mandat de Monsieur Olivier Goyet soit prolongé aux mêmes termes et conditions et ce jusqu'au 2 avril 2021.

Que le maire soit autorisé pour et au nom de la Ville de Charlemagne à signer tous documents relatifs à ce prolongement de mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-212

Contrôle animalier - octroi de contrat

Attendu que le contrat qui liait la ville de Charlemagne relativement au contrôle animalier sur son territoire se termine le 31 décembre 2020;

Attendu que le règlement no 08-336-06 de la ville de Charlemagne demeure en vigueur ;

Attendu les attentes importantes du conseil municipal en ce qui a trait à la qualité des services offerts au niveau du contrôle animalier sur son territoire;

Attendu les préoccupations importantes du conseil municipal relatives à la qualité des services offerts par le fournisseur aux citoyens et au bien-être des animaux;

Attendu la réputation, les références positives obtenues et la visite des installations;

Attendu que le Carrefour canin de Lanaudière répond aux exigences du conseil municipal;

Attendu que nonobstant pour des actions spécifiques et/ou particulières non prévisibles, le fournisseur sera payé à même la vente des licences pour l'année 2021;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Serge Desjardins

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne accorde le mandat pour le contrôle animalier sur son territoire au Carrefour Canin de Lanaudière pour l'année 2021.



Que le directeur général et greffier par intérim, soit et est autorisé par les présentes, à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne, tous documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉ

1.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-213

Changement d'administrateur principal

Attendu que madame Caroline Dionne a quitté ses fonctions le 27 octobre dernier entériné par la résolution numéro 20-10-187;

Attendu que monsieur Olivier Goyet a été nommé directeur général et greffier par intérim le 28 octobre 2020 par la résolution 20-10-188;

Attendu que la ville doit procéder au changement d'administrateur principal pour la signature des différents documents légaux, financiers, registraire des entreprises, services électroniques gouvernementaux, et toutes autres autorités gouvernementales ou paragouvernementales;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Claudia D'Asti

Appuyé par : Josée Paquette

Et résolu,

QUE le conseil de ville nomme monsieur Olivier Goyet à titre d'administrateur principal pour et au nom de la ville de Charlemagne et le signataire des différents documents légaux, registraire des entreprises, services électroniques gouvernementaux, et toutes autres autorités gouvernementales ou paragouvernementales;

ADOPTÉ

1.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-214

Collecte des matières résiduelles: Annulation d'une collecte de RDD

Attendu que la ville de Charlemagne a accordé une délégation de pouvoir à la MRC de L'Assomption pour la gestion du contrat de collectes des matières résiduelles;

Attendu qu'en vertu de l'entente la ville de Charlemagne peut renoncer au déploiement d'une collecte satellite annuelle sur son territoire;

Attendu les enjeux de santé publique en tant de pandémie;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Sylvain Crevier

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne informe la MRC de L'Assomption qu'elle renonce à la collecte satellite sur son territoire pour l'année 2021.

ADOPTÉ

2. TRÉSORERIE/FINANCES

2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-215

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

Considérant les recommandations du comité de finances;

Il est proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Serge Desjardins

Et résolu,

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 2 décembre 2020 :

- Liste des comptes à payer totalisant la somme de 944 861.54\$
- Registre des chèques émis ou payés totalisant la somme de 92 320.95\$
- Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 435 893.47\$

Que le Conseil de ville approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements.

ADOPTÉ



DÉCEMBRE 2020

2.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-216

Mise à jour de l'infrastructure technologique et parc informatique

Attendu que le récent contexte de la pandémie a généré de nouvelles façons de faire en matière de travail dont notamment le télétravail et l'utilisation de la vidéoconférence;

Attendu que le récent contexte de la pandémie a mis en relief des carences importantes au niveau de l'infrastructure informatique de la ville;

Attendu que la désuétude de plusieurs équipements essentiels au bon fonctionnement de l'administration et du conseil;

Attendu que les engagements et devoirs auxquels doit répondre la ville de Charlemagne

Attendu que les sommes reçues dû gouvernement du Québec pour permettre à la ville de faire faces à ses engagements et devoirs dans le contexte de la pandémie;

Attendu que la soumission reçue de la firme «Informatique Amerix» concernant les correctifs et ajustements à apporter;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Josée Paquette

Et résolu,

Que le directeur général et greffier par intérim soit autorisé à procéder à l'achat des équipements requis à la mise à jour de la structure informatique et du parc informatique.

Que les montants alloués à cette démarche de mise à niveau (infrastructure et parc informatique) n'excèdent pas 60 000\$.

ADOPTÉ

2.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-217

Changement de représentant d'office auprès de Revenu Québec

Attendu que monsieur Philippe Lapointe a quitté ses fonctions le 19 juin dernier entériné par la résolution numéro 20-07-100;

Attendu que monsieur Philippe Lapointe était nommé représentant autorisé auprès de Revenu Québec et qu'il y a lieu de procéder au changement du représentant;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

QUE le conseil municipal nomme Madame Cindy Caron, trésorière, comme représentante autorisée auprès de Revenu Québec;

QUE Madame Cindy Caron soit autorisée :

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;

- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉ



2.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-218
PG Solutions inc. – octroi du contrat (entretien)

Attendu que les contrats annuels d'entretien des différents logiciels utilisés par la Ville viennent à échéance le 31 décembre 2020;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

D'autoriser le directeur général et greffier par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Charlemagne, le renouvellement des contrats annuels d'entretien des différents logiciels avec la firme PG Solutions Inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 selon les modalités suivantes :

- Mégagest Finance 16 338 \$ plus taxes;
- Mégagest – UEL 4 702 \$ plus taxes;
- Voilà 2 815 \$ plus taxes;
- AccèsCité territoire 9 213 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

2.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-219
Migration vers la suite financière de PG Solutions Inc. – SFM

Attendu que le logiciel de comptabilité de la ville est désuet et que la ville a de nouveaux besoins en matière d'outils informatiques;

Attendu qu'une saine et rigoureuse gestion municipale requiert l'implantation et l'utilisation au quotidien d'une suite de logiciels spécialisés en gestion municipale qui répond aux besoins administratifs;

Attendu que la suite financière de PG Solutions Inc. offre davantage de possibilités pour la ville et sera la plus susceptible d'assurer la compatibilité avec les logiciels actuellement en utilisation;

Attendu que la Ville de Charlemagne utilise actuellement les solutions MégaGest, AccèsCité Territoire, Voilà ermis et Voilà Comptes de taxes en ligne;

Attendu qu'en vertu des dispositions du paragraphe a) du sixième alinéa l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes une ville peut, accorder un contrat de gré à gré sans à la procédure d'appel d'offres dans le cas où l'objet du contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel qui vise à assurer la comptabilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants;

Attendu que la clause 9 du règlement 04-403-18 sur la gestion contractuelle permet d'octroyer un contrat de gré à gré sans voir recours aux règles d'appels d'offres lorsqu'il s'agit d'un cas d'exception prévu à la Loi sur les cités et villes;

Attendu que le récent contexte de la pandémie a mis en relief des carences importantes au niveau de l'infrastructure informatique de la ville;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Josée Paquette
Et résolu,

Que la ville procède à l'achat du logiciel de comptabilité finance SFM de PG Solutions Inc. pour un montant de 38 360\$ pour l'acquisition de logiciel et d'un montant budgétaire maximal de 107 150\$ plus toutes taxes applicables pour les services professionnels reliés à la migration du système.

Que le directeur général et greffier par intérim soit autorisé à signer l'offre de services tel que présentée par la firme de PG Solutions Inc.

Que les travaux réalisés en 2020 soient financés à même les revenus de l'exercice courant.

Que le conseil municipal autorise un emprunt à même son fonds de roulement afin de financer l'acquisition du logiciel au montant de 38 360\$ plus toutes taxes applicables.

Que le montant emprunté soit remboursé sur une période de 5 ans, en versements annuels égaux, à compter de l'année 2022.

Que le conseil municipal affecte un montant budgétaire maximal de 107 150\$ Diminué des travaux qui auront été réalisés en 2020, provenant des excédents de fonctionnements non affectés pour le financement des services professionnels reliés à la migration et l'implantation du logiciel de finance SFM.

ADOPTÉ



DÉCEMBRE 2020

2.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-220
Emprunt temporaire sous forme de marge de crédit - Financement
des dépenses d'administration courantes

Attendu que la Ville de Charlemagne doit procéder à un emprunt temporaire afin de couvrir les dépenses d'administration courante prévues au budget 2021;

En conséquence, il est:

Proposé par: Joe Falci
Appuyé par: Serge Desjardins
et résolu,

De procéder au renouvellement de la marge de crédit déjà existante à la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur afin de financer les dépenses d'administration courantes selon les conditions et termes suivants:

- le montant maximal qui pourra être dû sur avance ne devra pas excéder 2 000 000\$ et les avances temporaires de l'année 2020 devront être payées en totalité;
- les déboursés sur la marge de crédit se feront automatiquement selon les besoins;
- le taux d'intérêt est le taux préférentiel en vigueur majoré de 0%;
- les intérêts seront remboursés mensuellement et les remboursements du capital se feront quotidiennement selon les disponibilités au compte;
- cet emprunt est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Que la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur.

ADOPTÉ

2.7 AVIS DE MOTION: règlement de taxation année 2021

Monsieur le Conseiller, Joe Falci, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors de la prochaine assemblée publique de ce conseil, un règlement intitulé: «Règlement de taxation numéro 12-241-20 pour l'année 2021».

2.8 Dépôt et présentation du projet de règlement de taxation numéro 12-241-20 - année 2021

Les principaux articles du règlement de taxation pour l'année 2021 seront présentés au cours de la présente séance.

2.9 AVIS DE MOTION: règlement décrétant un mode de tarification, autre que le champ de la taxation, pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'exercice financier 2021

Monsieur le Conseiller, Joe Falci, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce conseil, un règlement intitulé: «Règlement numéro 12-382-20 décrétant un mode de tarification, autre que le champ de la taxation, pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'exercice financier 2021».

2.10 Dépôt et présentation du projet de règlement de tarification numéro 12-382-20 pour l'exercice financier 2021

Les principaux articles du règlement de tarification pour l'année 2021 seront présentés au cours de la présente séance.

3. URBANISME

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Avis de motion

Règlement amendant le règlement numéro 05-329-04 relatif à la circulation, le stationnement et la sécurité publique sur le territoire de la municipalité

Monsieur le Conseiller, Serge Desjardins, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce conseil, un règlement amendant le règlement sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique sur le territoire de la municipalité, afin de...

4.2 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 12-329-20-36 relatif à la circulation, le stationnement et la sécurité publique sur le territoire de la municipalité

Monsieur le Conseiller, Serge Desjardins, présente et dépose les principaux articles du projet de règlement numéro 12-329-20-36 relatif à la circulation, le stationnement et la sécurité publique sur le territoire de la municipalité au cours de la présente séance.



4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-221

Octroi de contrat : Service d'analyse, d'échantillonnage et de gestion relativement à la qualité de l'eau potable et l'eau de baignade - année 2021

Attendu que la Ville de Charlemagne est soumise aux exigences du «Règlement sur la qualité de l'eau potable» et du «Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels» en vigueur au Québec;

Attendu que les exigences de ces règlements nécessitent la prise d'échantillons, l'analyse de certains paramètres biologiques et physico chimiques précis et la production de rapports annuels;

Attendu que le contrat actuel avec la firme Nordikeau vient à échéance le 31 décembre 2020;

Attendu que la Ville de Charlemagne a obtenu une confirmation de l'entreprise Nordikeau, par courriel, en date du 25 novembre 2020, au montant de 7 336.55 \$ taxes incluses, afin d'obtenir les services requis pour l'année 2021;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Sylvain Crevier

Appuyé par : Josée Paquette

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne accorde le contrat pour le service d'analyse, d'échantillonnage et de gestion relativement à la qualité de l'eau potable et l'eau de baignade pour l'année 2021 à l'entreprise Nordikeau, au montant de 7 926.37 \$ taxes incluses.

Que les dispositions du contrat actuel soient également renouvelées pour l'année 2021.

ADOPTÉ

4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-222

Embauche de Monsieur Matthew R. Chatterton au poste d'opérateur/chauffeur/journalier (horaire rotatif) au service des travaux publics

Attendu le processus de sélection en vue de combler le poste d'opérateur/chauffeur/journalier (horaire rotatif);

Attendu que le poste d'opérateur/chauffeur/journalier (horaire rotatif) fait partie de l'unité syndicale, col bleu;

Attendu que le comité de sélection a réalisé cinq (5) entrevues de sélection ;

Attendu que le rapport du comité de sélection a été remis aux membres du conseil municipal;

Attendu le désistement de la candidate retenue, suite à la résolution numéro 20-11-204 ;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Que la Ville de Charlemagne engage Monsieur Matthew R. Chatterton à titre d'opérateur/ chauffeur/journalier (horaire rotatif).

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés, cols bleus.

Que la date de début d'emploi soit le 1^{er} décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-223

Octroi de mandat : Traceur de lignes

Attendu que la ville de Charlemagne confie une partie des travaux de marquage des rues, pistes cyclables et des autres éléments aux employés du service des travaux publics ;

Attendu que la réalisation des travaux de marquage à l'interne a démontré de nombreux avantages;

Attendu que l'acquisition d'un équipement adéquat est nécessaire afin de permettre la réalisation des travaux plus techniques et complexes;

Attendu que la Ville de Charlemagne a obtenu une soumission pour l'acquisition d'un traceur de lignes de l'entreprise Équipements Stinson Inc., datée du 30 novembre 2020 et s'élevant à 22 248.51 \$ taxes incluses;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Sylvain Crevier

Et résolu,



DÉCEMBRE 2020

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'acquisition d'un traceur de lignes à l'entreprise Équipements Stinson Inc., selon la soumission reçue le 30 novembre 2020 au montant de 22 248.51\$ taxes incluses.

Que le directeur général et greffier par intérim soit autorisé à signer la soumission telle que présentée par l'entreprise Équipements Stinson Inc.

ADOPTÉ

5. LOISIRS/COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-224

Octroi de contrat - gestionnaire de projets (agrandissement de la bibliothèque)

Attendu que la Ville de Charlemagne souhaite procéder à l'agrandissement de la Bibliothèque municipale Camille-Laurin afin de bonifier son offre de service et de mettre en place un lieu de lecture et de culture accessible à tous et mieux adapté aux exigences du jour,

Attendu que la Ville de Charlemagne a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations du Ministère de la culture et des communications,

Attendu que la Ville de Charlemagne doit faire appel à un gestionnaire spécialisé pour la phase 1 du projet soit celle de la planification;

Attendu que la Ville de Charlemagne a reçu une offre de service de la firme Tetra Tech;

Attendu que la firme Tetra Tech possède l'expérience et l'expertise requise pour la réalisation de ce mandat;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Claudia D'Asti

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne accorde le mandat à la firme Tetra Tech pour la réalisation de la phase de planification du projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale Camille-Laurin au montant de 50 500\$ plus les taxes applicables »

ADOPTÉ

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-225

Octroi de contrat : achat de chaises de banquet pour le Centre communautaire René-Després

Attendu que la Ville de Charlemagne a procédé à une demande de soumissions pour l'achat de 400 chaises de banquet destinées au Centre communautaire René-Després en remplacement des chaises actuelles devenues désuètes;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission auprès de la municipalité;

Attendu que les résultats liés à la demande de soumissions ont été les suivants :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>
Direct Chairs Canada Ltd	14 233.91\$
CTI Chaises et tables internationales	14 400.62\$
Trans Canada	19 545.75\$

Attendu que l'entreprise Direct Chairs Canada Ltd a déposé la plus basse soumission;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Claudia D'Asti

Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne procède à l'achat de chaises de banquet auprès du fournisseur Direct Chairs Canada Ltd, au montant de 14 233.91\$, taxes incluses.

ADOPTÉ

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-226

Octroi de contrat pour l'achat d'un parcours d'entraînement pour adultes et aînés

Attendu que la Ville de Charlemagne souhaite procéder à l'achat et l'implantation d'un parcours d'entraînement pour adultes et aînés afin de répondre à la demande croissante de la population et favoriser la pratique de l'activité physique en cette période de la COVID-19,



Attendu que les installations «Benchfit» permettent un entraînement libre et individuel de différente intensité et accessible aux adultes et aux aînés grâce à un parcours de 8 stations, chacune composée d'un banc et d'un panneau d'information qui présente deux exercices adaptés;

Attendu que la Ville de Charlemagne a déposé une demande de soumission auprès du fournisseur autorisé des produits «Benchfit», soit la firme Techsport;

Pour ces motifs; il est proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé
Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne procède à l'achat du circuit «Benchfit» auprès du fournisseur Techsport au montant de 24 498,57\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

5.4 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-227**
Bonification du projet «Charlemagne hivernal»

Attendu que la Ville de Charlemagne souhaite mettre en place un projet d'illumination et d'ambiance permettant de faire vibrer la ville en ces temps difficiles grâce à une expérience visuelle enveloppante, dynamique et réconfortante;

Attendu la résolution numéro 20-11-205 adopté le 18 novembre 2020;

Attendu que l'une des principales structures souhaitées soit l'arche tubulaire n'était pas disponible au moment de procéder à l'achat de l'ensemble des structures illuminées pour le projet Charlemagne hivernal;

Attendu que ladite structure soit l'arche tubulaire est de retour en inventaire et que la Ville de Charlemagne souhaite procéder à l'achat de cet item pour le projet « Charlemagne hivernal »;

Attendu que ce type d'équipement est vendu par Illuminations Leblanc,

Attendu que la Ville de Charlemagne a reçu une soumission conforme de la part de Illuminations Leblanc;

Pour ces motifs; il est proposé par : Serge Desjardins
Appuyé par : Joe Falci
Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne procède à l'achat de la structure illuminé auprès du fournisseur Illuminations Leblanc au montant de 5 123,29\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

6. VARIA

6.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-228**
Formation d'un comité de sélection - poste de contremaître

Attendu le processus d'embauche présentement en cours en vue de combler un poste de contremaître au service des travaux publics à la Ville de Charlemagne;

Attendu qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le choix du candidat qui sera retenu audit poste de contremaître;

Pour ces motifs; il est proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Sylvain Crevier
Et résolu,

Que Messieurs Serge Desjardins et Joe Falci soient nommés sur le comité de sélection pour le poste de contremaître au service des travaux publics de la municipalité.

ADOPTÉ

6.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-229**
Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne nord (tpécn) sur le projet de plan stratégique de développement du transport collectif de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

Considérant que le 28 octobre 2020, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) annonçait le lancement de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif;



DÉCEMBRE 2020

Considérant que les citoyens, usagers et partenaires de la mobilité sont invités par l'ARTM à donner leur opinion sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif;

Considérant que l'appel de mémoires se terminera le 14 décembre 2020 et que les séances d'audition des mémoires se tiendront entre le 13 et le 26 janvier 2021;

Considérant que le PSD de l'ARTM vise à établir des stratégies de mobilité durable appuyées sur la politique de mobilité durable 2030 du ministère des Transports du Québec (MTQ) et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Considérant que le Plan stratégique de développement de l'ARTM doit proposer une amélioration des services de transport collectif à l'échelle métropolitaine basée sur les besoins de la population;

Considérant que la couronne Nord est une région à part entière, dotée d'une offre d'emploi abondante et diversifiée, d'un cadre de vie agréable et de formules de développement adaptées aux principes de la durabilité recommandée par la CMM;

Considérant que les municipalités de la couronne Nord jouent un rôle de plus en plus important et structurant au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal autant en termes de croissance démographique que d'essor économique et social;

Considérant que ce rôle prendra encore de l'importance suite à la pandémie comme le démontrent très clairement les tendances récentes;

Considérant que la croissance socio-économique des municipalités de la couronne Nord exerce une rétention de plus en plus importante des déplacements internes de ses résidents et que la part modale de l'auto est largement prééminente;

Considérant que partout sur le réseau routier de la couronne Nord, la situation concernant la congestion routière n'a cessé de s'accroître, et ce, de façon dramatique;

Considérant que la couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest;

Considérant que la Table des préfets et élus de la couronne Nord a adopté, unanimement, un mémoire eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

Considérant que nous avons pris connaissance des recommandations et des enjeux communs qui se dégagent du mémoire de la TPÉCN eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Charlemagne appuie le dépôt du mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), aux MRC de la couronne Nord et à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-230

Levée de la séance à 20h00

Il est proposé par : **Pauline Lavoie-Dubé**

Appuyé par : **Claudia D'Asti**

Et résolu unanimement :

Que la présente séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

ADOPTÉ

**AVIS DE CONVOCATION
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR
MARDI, LE 15 DÉCEMBRE 2020 À 17H00
PRÉSENTATION DU BUDGET 2021**

Monsieur le Maire Normand Grenier

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Josée Paquette, Pauline Lavoie-Dubé, Claudia D'Asti, Sylvain Crevier, Joe Falci

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue en vidéoconférence, mardi, le 15 décembre 2020 à 17h00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation, adoption et autorisation de transmission des prévisions budgétaires de l'année 2021
4. Présentation, adoption et autorisation de transmission du programme triennal d'investissement en immobilisations pour les années 2021-2022-2023
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

Je, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim, soussigné, certifie sous mon serment que j'ai signifié cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie, par courriel, entre 10h00 et 12h00, ce 11^e jour du mois de décembre 2020.

Olivier Goyet

Direction générale/greffe par intérim

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2020 À 17H00
PRÉSENTATION DU BUDGET - ANNÉE 2021
À HUIS CLOS**

Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement à huis clos, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci; formant quorum.

Est également présent, Olivier Goyet, directeur général et greffier par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE : A : 17H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation, adoption et autorisation de transmission des prévisions budgétaires de l'année 2021
3. Présentation, adoption et autorisation de transmission du programme triennal d'investissement en immobilisations pour les années 2021-2022-2023
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-231

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Sylvain Crevier

Appuyé par : Josée Paquette

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

2. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-232

Présentation, adoption et autorisation de transmission des prévisions budgétaires de l'année 2021

Attendu que les prévisions budgétaires 2021 comprennent les crédits nécessaires au règlement des dépenses de fonctionnement, du remboursement en capital sur les dettes à long terme et des affectations;



DÉCEMBRE 2020

Attendu que ces éléments sont sous le contrôle législatif du conseil municipal et que celui-ci en détermine la composition et la répartition à travers les différentes fonctions de l'administration municipale;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Serge Desjardins

Et résolu,

Que les éléments, sous la responsabilité du conseil municipal, compris dans les prévisions budgétaires de l'année 2021 soient approuvés tel que présentés et déposés par la trésorière, Madame Cindy Caron, au montant de 9 385 091\$.

ADOPTÉ

3. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-233

Présentation, adoption et autorisation de transmission du programme triennal d'investissement en immobilisations pour les années 2021-2022-2023

Attendu que le conseil municipal a identifié quatre (4) projets d'investissements en immobilisations pour les années 2021-2022-2023;

Attendu que les projets suivants soient inclus dans le programme triennal d'investissement en immobilisations :

- Travaux réseaux d'égout et aqueduc (525 000\$);
- Agrandissement de la bibliothèque municipale (3 000 000\$);
- Remplacement de véhicule et machinerie (250 000\$);
- Construction d'une piste multifonctionnelle (300 000\$);

Pour ces motifs,

Proposé par : Josée Paquette

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

Que le programme triennal d'investissement en immobilisations de la Ville de Charlemagne pour les années 2021-2022-2023, soit approuvé tel que présenté et déposé par la trésorière, Madame Cindy Caron.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-234

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET 2021

Proposé par : Claudia D'Asti

Appuyé par : Sylvain Crevier

QUE la séance extraordinaire soit levée à 17H10.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim



**AVIS DE CONVOCATION
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR
MARDI, LE 15 DÉCEMBRE 2020 À 17h15**

Monsieur le Maire Normand Grenier
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette,
Claudia D'Asti et Joe Falci

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue en vidéoconférence, mardi, le 15 décembre 2020 à 17h15, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Correspondance du mois
3. Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement
4. Adoption du règlement numéro 12-241-20 (taxation année 2021)
5. Adoption du règlement numéro 12-382-20 (tarification année 2021)
6. Autorisation d'un emprunt temporaire - Financement des sommes à recevoir :
Programme TECQ 2019-2023
7. Remboursement anticipé du fonds de roulement
8. Diminution de l'excédent de fonctionnement non affecté
9. Approbation des quotes-parts - année 2021
10. Lettre d'entente pour modification de l'entente administrative sur les modalités de travail des employés cadres – Autorisation de signatures
11. Lettre d'entente pour modifier la convention collective: Autorisation de signatures
12. Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration
13. Adoption du règlement numéro 12-329-20-36 amendant le règlement concernant la circulation les limites de la municipalité
14. PIIA : Aménagement d'une enseigne sur socle existant pour l'établissement
Gym L'Armure, 1-3 rue Quintal local 105, lots 1 949 454 et 1 949 460, zone C-9
15. PIIA : Modification de la demande, construction d'un bâtiment résidentiel de
5 logements, 11-13 rue Benoit-Sauvageau, lot 1 949 471, zone R-18
16. Autorisation de signatures: entente intermunicipale entre les villes de Repentigny et de Charlemagne relative au service d'entretien et d'inspection des postes et stations de pompage
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de la séance extraordinaire

Je, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim, soussigné, certifie sous mon serment que j'ai signifié cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie, par courriel, entre 10h00 et 12h00, ce 11^e jour du mois de décembre 2020.

Oliver Goyet
Direction générale/greffe par intérim

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2020 À 17H15
À HUIS CLOS**

Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement à huis clos, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci; formant quorum.

Est également présent, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE À : 17H15

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Correspondance du mois
3. Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement
4. Adoption du règlement numéro 12-241-20 (taxation année 2021)
5. Adoption du règlement numéro 12-382-20 (tarification année 2021)
6. Autorisation d'un emprunt temporaire - Financement des sommes à recevoir :
Programme TECQ 2019-2023



7. Remboursement anticipé du fonds de roulement
8. Diminution de l'excédent de fonctionnement non affecté
9. Approbation des quotes-parts - année 2021
10. Lettre d'entente pour modification de l'entente administrative sur les modalités des conditions de travail des employés cadres – Autorisation de signatures
11. Lettre d'entente pour modifier la convention collective: Autorisation de signatures
12. Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration
13. Adoption du règlement numéro 12-329-20-36 amendant le règlement concernant la circulation dans les limites de la municipalité
14. PIIA : Aménagement d'une enseigne sur socle existant pour l'établissement Gym L'Armure, 1-3 rue Quintal local 105, lots 1 949 454 et 1 949 460, zone C-9
15. PIIA : Modification de la demande, construction d'un bâtiment résidentiel de 5 logements, 11-13 rue Benoit-Sauvageau, lot 1 949 471, zone R-18
16. Approbation et autorisation de signatures – Entente intermunicipale entre les villes de Repentigny et de Charlemagne pour le service d'entretien et d'inspection des postes et des stations de pompage
17. Varia
- 17.1 Mandat général - services professionnels - procureur - dossier général pour l'année 2021 reconduction et changement du taux horaire
- 17.2 Autorisation de signature : protocole d'entente avec l'association des remorqueurs de Repentigny
- 17.3 Nomination d'un officier municipal relatif au règlement numéro 08-336-06 concernant les chiens, chats et animaux domestiques
- 17.4 Contribution au fonds local spécial de soutien aux entreprises
18. Période de questions
19. Levée de la séance extraordinaire

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-235

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Sylvain Crevier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, avec l'ajout de quatre (4) résolutions au point :
17. VARIA.

ADOPTÉ

2. CORRESPONDANCE

Les correspondances ont été remises aux membres du Conseil municipal.

3. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-236

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

Considérant les recommandations du comité de finances;

Il est proposé par : Serge Desjardins
Appuyé par : Joe Falci
Et résolu,

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 2 décembre 2020 :

- Liste des comptes à payer totalisant la somme de:	203 616.50 \$
- Registre des chèques émis ou payés totalisant la somme de:	59 334.42 \$
- Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de:	26 970.03 \$
- pour un grand total de:	552 871.87 \$

Que le Conseil de ville approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements.

ADOPTÉ

4. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-237

Adoption du règlement numéro 12-241-20 (taxation année 2021)

Attendu l'avis de motion dûment déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020;



Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Claudia D'Asti

QUE le règlement numéro 12-241-20 concernant l'imposition des taxes et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

5. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-238
Adoption du règlement numéro 12-382-20 (tarification année 2021)

Attendu l'avis de motion dûment déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020;

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Claudia D'Asti

QUE le règlement numéro 12-382-20 décrétant un mode de tarification, autre que le champ de la taxation, pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'exercice financier 2021 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

6. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-239
Autorisation d'un emprunt temporaire - Financement des sommes à recevoir : Programme TECQ 2019-2023

Attendu que la Ville de Charlemagne doit procéder à un emprunt temporaire afin de couvrir les sommes à recevoir du programme TECQ 2019-2023;

Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confirmé le 21 juin 2019, que le montant total des versements autorisés s'élevait à 2 222 780\$;

Attendu que la Ville de Charlemagne a déposé une programmation des travaux partielle au montant de 1 527 452 \$ et que celle-ci a été acceptée en date du 9 novembre 2020 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Josée Paquette
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé
Et résolu,

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur afin de financer les sommes à recevoir du programme TECQ 2019-2023 selon les conditions et termes suivants:

- le montant maximal partielle qui pourra être déboursé ne devra pas excéder 1 527 452\$;
- les déboursés et les remboursements en capital se feront selon les besoins;
- le taux d'intérêt est le taux préférentiel en vigueur majoré de 0%;

Que le Maire, Monsieur Normand Grenier, et la trésorière, Madame Cindy Caron, soient et le sont autorisées par la présente, à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne, tous documents relatifs à cet emprunt temporaire.

Que la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur.

ADOPTÉ

7. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-240
Remboursement anticipé du fonds de roulement

Attendu que la Ville de Charlemagne doit rembourser une somme de 301 072.57 \$ à son fonds de roulement lors de l'année financière 2020, en respect des calendriers de remboursement établis lors d'emprunts effectués au cours des années financières antérieures;

Attendu que la Ville de Charlemagne prévoit un excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'année financière 2020;

Attendu que le conseil municipal désire procéder au remboursement anticipé du fonds de roulement;



DÉCEMBRE 2020

Attendu que cette action stratégique et structurante permettra de réduire le fardeau fiscal des contribuables pour les années financières 2021 et suivantes;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Josée Paquette
Et résolu,

Que le conseil municipal autorise un remboursement en capital additionnel de 301 072.57 \$ à son fonds de roulement, ce montant correspondant au solde restant des emprunts déjà effectué.

Que cette somme soit prélevée à même les revenus courants de l'année 2020.

ADOPTÉ

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-241

Diminution de l'excédent de fonctionnement non affecté

Attendu que le Conseil municipal désire utiliser une partie des excédents de fonctionnement non affecté au cours des dernières années afin de pourvoir à diverses obligations financières prévues ou possibles au cours des prochaines années;

Attendu que le Conseil municipal veut réduire l'impact fiscal de certaines dépenses et obligations financières pour les contribuables;

Attendu que les affectations envisagées ont été déterminées lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année 2021;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Joe Falci
Et résolu,

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder au transfert d'un montant de 48 562 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté exercice suivants, et ce, afin d'équilibrer le budget pour l'exercice 2021.

ADOPTÉ

9. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-242

Approbation des quotes-parts - année 2021

Attendu que le règlement numéro 10-261-19 concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires afin d'engager des dépenses et octroyer des contrats autorise le responsable du service des finances à payer d'office les dépenses et obligation des quotes-parts prévues à la loi aux différents organismes municipaux;

Attendu que le règlement numéro 11-341-07 décrétant les règles et le contrôle budgétaires mentionne que certaines dépenses sont de nature particulière telles les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux et qu'elles se prêtent peu à un contrôle à priori;

Attendu qu'il y a lieu de préciser les montants de ces dépenses particulières pour l'année 2021 afin d'approuver le budget de chacun des organismes et d'autoriser le paiement des quotes-parts 2021;

En conséquence, il est:

Proposé par: Serge Desjardins
Appuyé par: Josée Paquette
et résolu,

D'approuver le budget provisoire 2021 du service de prévention et lutte contre les incendies lequel représente un montant de 9 096 810\$ et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 776 175\$.

D'approuver le budget provisoire 2021 du service intermunicipal du service de police et centre d'appel 9-1-1 lequel représente un montant de 19 359 420\$ et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 1 224 255\$.

D'approuver le budget provisoire 2021 du service intermunicipal relatif au système commun d'assainissement des eaux usées et au site de vidange des véhicules récréatifs lequel représente un montant de 514 967\$ et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 179 959\$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Communauté métropolitaine de Montréal pour la Ville de Charlemagne pour un montant de 96 066\$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la Ville de Charlemagne pour un montant de 486 317\$.

D'approuver le budget 2021 de la MRC de L'Assomption lequel représente un montant de 12 572 638\$ et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 603 943\$.

ADOPTÉ

10. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-243**Lettre d'entente pour modification de l'entente administrative sur les modalités des conditions de travail des employés cadres – Autorisation de signatures**

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'entente administrative sur les modalités des conditions de travail des employés cadres afin de refléter les nouvelles dispositions du régime de retraite des employés municipaux;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Josée Paquette
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé
Et résolu,

Que son honneur le maire, monsieur Normand Grenier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne une lettre d'entente entérinant les modifications apportées à l'entente administrative sur les modalités des conditions de travail des employés cadres.

Que ce changement soit effectif à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉ

11. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-244**Lettre d'entente pour modifier la convention collective: Autorisation de signatures**

Attendu qu'il y a lieu de modifier la convention des employés cols blancs et cols bleus afin de refléter les nouvelles dispositions du régime de retraite des employés municipaux;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Josée Paquette
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé
Et résolu,

Que Monsieur le Maire, Normand Grenier et Monsieur Olivier Goyet, Directeur général et greffier par intérim, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne une lettre d'entente entérinant les modifications apportées à la convention collective cols blancs et cols bleus.

Que ce changement soit effectif à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉ

12. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-245**Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration**

Attendu que la Ville de Charlemagne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Serge Desjardins
Appuyé par : Sylvain Crevier
Et résolu,

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 27 643.21\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ



DÉCEMBRE 2020

13. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-246

Adoption du règlement numéro 12-329-20-36 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020;

Pour ces motifs; il est:

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé

Et résolu,

Que le règlement numéro 12-329-20-36 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité, afin d'apporter des modifications à l'article 3.2 et de modifier les annexes J et U, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

14. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-247

Demande d'un P.I.I.A.

Aménagement d'une enseigne sur socle pour l'établissement Gym L'Armure, 1-3 rue Quintal local 105, lots 1 949 454 et 1 949 460, zone C-9

Attendu qu'une demande à l'effet d'accepter l'aménagement d'une enseigne sur un socle existant pour l'établissement Gym L'Armure, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

Attendu que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

Attendu que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lors de la réunion tenue le 9 décembre 2020, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Attendu la recommandation numéro 2020-R-43 du CCU, favorable à l'aménagement de l'enseigne;

Attendu que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone C-9;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Josée Paquette

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

QUE le Conseil de Ville approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif à l'aménagement d'une enseigne sur un socle existant pour l'établissement Gym L'Armure, situé au 1-3 rue Quintal, tel que présenté par le demandeur.

ADOPTÉ

15. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-248

Demande d'un P.I.I.A.

Modification de la demande, construction d'un bâtiment résidentiel de 5 logements, 11-13 rue Benoit-Sauvageau, lot 1 949 471, zone R-18

Attendu l'adoption de la résolution 20-08-126 lors de la séance tenue le 4 août 2020, concernant une demande de PIIA afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 logements sur le lot 1 949 471;

Attendu qu'une demande à l'effet de modifier la hauteur d'une section de l'immeuble (sans augmenter la hauteur maximale du bâtiment) et la modification de la fenestration du bâtiment, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

Attendu que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

Attendu que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lors de la réunion tenue le 9 décembre 2020, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Attendu la recommandation numéro 2020-R-44 du CCU, favorable à la modification de la demande;

Attendu que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone R-18;



Pour ces motifs; il est :
Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Josée Paquette
Et résolu,

QUE le Conseil de Ville approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif à la modification du bâtiment résidentiel de 5 logements, situé sur le lot 1 949 471, tel que présenté par les plans de Tellier Architecture Inc., datés du 17 novembre 2020.

ADOPTÉ

16. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-249

Autorisation de signatures: entente intermunicipale entre les villes de Repentigny et de Charlemagne relative au service d'entretien et d'inspection des postes et stations de pompage

Attendu que la ville de Charlemagne possède des postes et stations de pompage sur son territoire, lesquelles font partie de son réseau d'infrastructures;

Attendu que la ville de Charlemagne doit s'assurer du bon fonctionnement de ses postes et stations de pompage en tout temps et doit établir pour le faire un programme d'entretien à cet égard ;

Attendu que la ville de Charlemagne ne possède pas les ressources humaines et matérielles pour s'acquitter de ces tâches et a recouru aux services de firmes privées pour le faire;

Attendu que la ville de Repentigny possède à l'interne l'expertise pour assurer ces tâches;

Attendu que la ville de Repentigny est disposée à offrir ses services à Charlemagne pour effectuer l'entretien de ses postes et stations de pompage;

Attendu que les parties conviennent de conclure entre elles une entente à cet effet tel que le permet la Loi;

Attendu que la ville de Charlemagne désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente relative au service d'entretien et d'inspection des postes et stations de pompage sur son territoire;

Pour ces motifs; il est :
Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Sylvain Crevier
Et résolu,

QUE son honneur le maire, monsieur Normand Grenier et le directeur général et greffier par intérim, monsieur Olivier Goyet soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Charlemagne, l'entente intermunicipale relative au service d'entretien et d'inspection des postes et stations de pompage.

QUE cette entente soit d'une durée de cinq (5 ans) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Que cette entente se renouvellera automatiquement à son échéance aux mêmes termes et conditions à moins que l'une ou l'autre des parties transmette un avis écrit indiquant qu'elle ne désire pas qu'elle soit renouvelée, et ce, au moins six (6) mois avant sa date d'échéance.

ADOPTÉ

17. VARIA

17.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-250

Mandat général - services professionnels - procureur - dossier général pour l'année 2021 reconduction et changement du taux horaire

Attendu qu'en 2020, la Ville de Charlemagne a retenu les services de l'étude légale, Me Suzanne Dubé, pour l'émission de certains avis spécialisés sur des sujets concernant la bonne marche administrative de la municipalité et pour la représenter devant les tribunaux relativement à l'application de sa réglementation municipale;

Attendu l'offre de service reçue le 3 septembre 2019 par l'étude légale de Me Suzanne Dubé, avocate, pour la fourniture des services professionnels requis au cours de l'année 2020;

Attendu que Me Suzanne Dubé a informé la Ville de Charlemagne que son taux horaire passait de 160,00\$/heure à 170,00\$/heure à compter du 1^{er} janvier 2021;

Pour ces motifs; il est :
Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé
Et résolu,



DÉCEMBRE 2020

Que le Conseil municipal reconduise le mandat de l'étude légale, Me Suzanne Dubé, et accepte l'augmentation du taux horaire de Me Suzanne Dubé, avocate, pour l'année 2021.

Que les services rendus par Me Suzanne Dubé soient approuvés par la direction générale/greffe par intérim, en la personne de Monsieur Olivier Goyet.

Que la trésorière, madame Cindy Caron, soit par les présentes autorisée à verser les sommes nécessaires au paiement des services rendus par l'étude légale, Me Suzanne Dubé, avocate au cours de l'année 2021.

ADOPTÉ

17.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-251

Autorisation de signature : protocole d'entente avec l'association des remorqueurs de Repentigny

Attendu que les villes de Charlemagne et de Repentigny ont besoin dans le cadre de leurs opérations de services de remorquage de véhicules et de fourrières;

Attendu que la ville de Repentigny, aux termes d'une entente intermunicipale avec la ville de Charlemagne, assure la desserte policière pour le territoire de cette dernière;

Attendu que l'association des remorqueurs de Repentigny regroupe les entreprises de remorquage nommées dans le protocole d'entente et a été formée afin d'offrir aux villes incluses dans ledit protocole, un mécanisme de coordination des appels de service pour le remorquage routier et l'entreposage de véhicules en fourrière ainsi que des services accessoires;

Attendu qu'il est opportun pour la ville de Charlemagne de se doter d'un cadre opérationnel et prévoir certaines modalités à l'intérieur d'une entente;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Sylvain Crevier

Appuyé par : Serge Desjardins

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne autorise Monsieur Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne, le protocole d'entente avec l'association des remorqueurs de Repentigny afin de définir les conditions relatives au remorquage des véhicules.

Que ce protocole d'entente couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ

17.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-252

Nomination d'un officier municipal relatif au règlement numéro 08-336-06 concernant les chiens, chats et animaux domestiques

Attendu que le règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (règlement provincial) est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

Attendu que Le Carrefour canin de Lanaudière est autorisé à appliquer et à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville de Charlemagne pour les infractions au règlement numéro 08-336-06 concernant les chiens, chats et animaux domestiques, ainsi qu'au règlement provincial, ci-haut mentionné ;

Attendu que le gouvernement impose de nouveaux pouvoirs à la municipalité à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien, ainsi que les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment au niveau de l'inspection et de la saisie de chiens potentiellement dangereux ;

Attendu qu'en conséquence, il est nécessaire de nommer un officier municipal chargé de l'application du règlement numéro 08-336-06 concernant les chiens, chats et animaux domestiques et du règlement provincial ci-haut mentionné, plus précisément à la section III afin de travailler en collaboration avec Le Carrefour canin lorsqu'il y aura lieu d'imposer de nouvelles conditions de garde et/ou d'imposer l'euthanasie d'un chien déclaré potentiellement dangereux et représentant un danger pour la population ;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Sylvain Crevier

Et résolu,

Que l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. agissant sous le nom de «Le Carrefour canin de Lanaudière» soit autorisée à appliquer et à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville de Charlemagne pour les infractions au règlement numéro 08-336-06 relatif aux chiens, chats et animaux domestiques.

Que le service de la direction générale et greffe, soit autorisé à agir à titre d'officier responsable des règlements suivants :



- Règlement numéro 08-336-06 concernant les chiens, chats et animaux domestiques;
- Règlement d'application provincial de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

ADOPTÉ

17.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-253

Contribution au fonds local spécial de soutien aux entreprises

Attendu que depuis le début de la pandémie bien des entreprises ont été grandement affectées;

Attendu que plusieurs programmes gouvernementaux ont été déployés afin de tenter d'atténuer les effets du contexte économique ;

Attendu que CieNOV est au service de l'ensemble des entreprises de la MRC de L'Assomption et est au cœur de la diffusion de ces programmes depuis la première heure ;

Attendu que malgré tous les efforts, certaines entreprises et organisations passent entre les mailles du filet et n'ont pas accès à une aide financière adéquate ;

Attendu que le Conseil de la MRC de L'Assomption a mandaté CieNOV au cours des dernières semaines afin d'élaborer un fonds local spécial complémentaire qui pourrait être mis en œuvre en début de 2021 ;

Attendu que la création du fonds local spécial se réalisera par une contribution de l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de L'Assomption ;

Attendu que la ville de Charlemagne a reçu une contribution financière du gouvernement du Québec afin de faire face aux enjeux liés à la pandémie ;

Attendu que la ville de Charlemagne souhaite soutenir les entreprises sur son territoire ;

Pour ces motifs; il est proposé, appuyé unanimement et résolu,

Que la Ville de Charlemagne contribue pour un montant de 25 000 \$ à la création du fonds local spécial qui sera géré par CieNOV et ce, à même les revenus excédentaires de l'exercice 2020.

Que Monsieur le maire, Normand Grenier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne, tous documents relatifs à cette contribution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-254
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par : Pauline Lavoie-Dubé

Appuyé par : Josée Paquette

QUE la séance extraordinaire soit levée, à 17H45.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim